

ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION 2008-2011

Année	à.f.p. Confédération (Art. 4-5)	Prêts de la Confédération (Art. 7)
2008	688'000.00	0.00
2009	1'163'500.00	1'226'000.00
2010	1'183'000.00	1'837'000.00
2011	1'065'500.00	1'837'000.00
Total	4'100'000.00	4'900'000.00

REMARQUES

Selon nos expériences, les besoins en liquidités se répartissent de la manière suivante (cette répartition n'est qu'indicative et peut être adaptée en fonction des besoins du canton) :

1ère année : 15%

2e année : 20%

3e année : 30%

4e année : 35%

Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les paiements interviendront en partie après 2011.